

1) En ce qui concerne les recettes de fonctionnement :

70 - PRODUITS DES SERVICES

- Assistance matériel informatique : progression de 5 % environ, pour signature de nouveaux contrats, évolution de certains contrats existants et malgré une baisse sensible du contrat C.G. (-5000 €), fixé désormais au forfait annuel en raison de l'importance du parc.
- Assistance installations matériel informatique : retour à un niveau normal d'interventions (2004 a progressé de 50%). Nous devrions revenir aux montants prévisionnels de 2003.
- Assistance NEMAUSIC : va disparaître en quasi totalité en raison de l'installation des nouveaux logiciels de gestion et paye/grh en 2005.
- Assistance JVS : nouvelle ligne budgétaire destinée aux recettes de la maintenance des logiciels ELECTIONS-ETAT CIVIL-FACTURATIONS, installés dans les collectivités en 2004.
- Assistance APOLOGIC/DOMATEL : progression due à l'installation de ces logiciels dans de nouvelles collectivités en 2004.
- Formations PRF et SIFE : suppression des programmes SIFE (pour un montant de 11 000 euros) pour la formation des personnes en recherche d'emploi ou en difficultés, donc moins de formations sur ce secteur en 2005.

74 – DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

- Quelques adhésions supplémentaires sont encore prévues, sans que pour autant, cela soit significatif au niveau de la ligne budgétaire. Il est à noter que nous proposerons toujours plus de formations, pour les élus et les agents, davantage adaptées aux besoins, notamment concernant la dématérialisation des marchés.
- Les subventions CNASEA destinées à aider au financement des EMPLOIS JEUNES vont considérablement diminuer (- 53200 €), 5 contrats emplois jeunes se terminant en 2005.
- Participation de fonctionnement du Conseil Général : montant sans changement prévu à ce jour.

75 – AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

- Diffusion des progiciels APOLOGIC/DOMATEL et Diffusion des Progiciels JVS, pour ces 2 lignes budgétaires : forte diminution car pratiquement toutes les collectivités adhérentes à l'ALPI sont équipées.
- Diffusion des progiciels de GFI finances, AFI paye/grh : nouvelle ligne budgétaire liée à l'installation de ces logiciels (pour les 271 adhérents détenant à ce jour les logiciels à remplacer).
- Mise à disposition de la Solution de Dématérialisation des Marchés : nouvelle ligne budgétaire alimentée par les collectivités souhaitant accéder à la plate-forme départementale.

2) En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement :

011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL

- Ce chapitre devrait diminuer de 5 à 7 % en raison, notamment d'une meilleure appréhension de certains coûts, d'une maîtrise des achats de grosse maintenance et de la mise en place des marchés publics.

- Les actions de formation en direction du personnel de l'ALPI seront accentuées, sans pour autant alourdir la ligne budgétaire.
- De même, le budget communication sera principalement consacré à la publicité sur la plate-forme des marchés publics.

012 – CHARGES DE PERSONNEL

- Nous prévoyons une progression de 9 % pour ce chapitre afin de faire face, notamment, à l'augmentation des taux de la M.N.T., de la C.N.P., du C.D.G., de la C.N.R.A.C.L., au transfert de 5 emplois-jeunes en 5 contrats CDI ou CDD selon les cas, et, par le biais du service de remplacement pour une période de 1 an, nous engagerons un technicien afin de renforcer le service logiciel qui sera fortement sollicité pour l'installation des nouveaux logiciels de gestion-paye/grh.

65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

- Maintenance NEMAUSIC que l'ALPI doit conserver pour 2005, afin d'assurer la prestation pour les adhérents durant la période de changement des logiciels.
- Maintenance logiciels JVS – GFI – AFI (élections-gestion-paye/grh), nouvelles lignes budgétaires liées aux dépenses pour prestations apportées aux adhérents sur tous ces logiciels.
- Maintenance APOLOGIC/DOMATEL : légère progression en raison d'un nombre un peu plus important de logiciels à maintenir.

68 – DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

- Une évolution importante des amortissements est à prévoir, directement liée aux achats des logiciels amortissables sur 4 ans.

023 – VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT

- Ce chapitre devrait doubler afin de financer l'achat des licences des nouveaux logiciels et, dans une moindre mesure, quelques investissements en matériel pour amélioration du parc destiné aux prêts durant les dépannages.

INVESTISSEMENTS

Outre les logiciels de gestion financière, de paye, de GRH et autres, des investissements matériels doivent être prévus au budget pour la mise en place d'un service de sauvegardes à distance (serveurs de données, de stockage, routeurs etc...)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical décide :

- D'approuver les orientations budgétaires ci-dessus,
- Que le débat d'orientations budgétaires pour l'année 2005 a eu lieu dans les deux mois précédant le vote du budget.

II. Renouvellement des contrats d'assurances statutaires.

Le Président informe l'assemblée que les contrats d'assurances couvrant les risques statutaires pour les agents affiliés à la CNRACL et à l'IRCANTEC arrivent à échéance au 31 décembre 2004, contrats signés avec la CNP et la MNT.

Il propose de reconduire les contrats à compter du 1^{er} janvier 2005, pour une année, dans l'attente de la passation d'une procédure de marché qui intégrera l'ensemble des risques y compris ceux couverts par des contrats transférés de l'Association au Syndicat Mixte (non seulement les risques statutaires pour les agents, mais aussi pour les véhicules et marchandises transportées, le matériel informatique, la responsabilité civile professionnelle et le risque locatif).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical décide :

- De renouveler les contrats couvrant les risques statutaires,
- De donner délégation à Mr le Président pour signer les documents nécessaires.

III. Titulaire du marché dématérialisation.

Le Président rappelle à l'assemblée que, par délibération du 19 Avril 2004, le comité syndical a autorisé le lancement d'une procédure adaptée pour la mise en œuvre d'une solution de dématérialisation des procédures des marchés publics.

Pour permettre d'apprécier la valeur technique des solutions, des démonstrations ont eu lieu avec les candidats. Un prestataire a été retenu : La société ATEXO pour une durée de 2 ans.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical décide :

- D'approuver le marché avec la société ATEXO pour la mise en œuvre d'une solution de dématérialisation des procédures des marchés publics.

IV. Montant des participations d'accès à la plate-forme de dématérialisation des marchés publics.

Le Président informe l'assemblée que suite à l'acquisition d'une solution départementale mutualisée de dématérialisation assortie de prestations comme la formation, l'assistance, l'accompagnement, il convient de fixer les participations qui seront demandées aux adhérents.

Cette participation ouvre droit à l'accès de la plate-forme départementale permettant la gestion dématérialisée de tous les marchés, quelle que soit la formule retenue, à savoir : procédure formalisée ou procédure adaptée pour une utilisation illimitée durant toute l'année.

Il est rappelé que cette participation n'est accessible qu'aux adhérents ayant opté pour l'attribution facultative : fourniture et production de logiciels.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical décide :

- De fixer pour l'année 2005, le montant des participations pour l'accès à la plate-forme de dématérialisation des marchés publics suivant le tableau ci-dessous :

SITES ET TAILLE DES SITES	PARTICIPATION
MAIRIES	
Jusqu'à 200 h	30 €
Entre 200 et 499 h	50 €
Entre 500 et 699 h	70 €
Entre 700 et 999 h	80 €
Entre 1000 et 1499 h	90 €
Entre 1500 et 1999 h	100 €
Entre 2000 et 2999 h	300 €
Entre 3000 et 4999 h	500 €
Entre 5000 et 7999 h	1 000 €
Entre 8000 et 9999 h	2 000 €
10000 h et plus	3 000 €
SIVU-RPI-SIVOM-CCAS-CIAS-MR-LF-SIETOM-SICTOM	
SIVU-RPI moins de 3500 h	50 €
SIVU-RPI égal ou supérieur à 3500 h	50 €
SIVOM moins de 3500 h	50 €
SIVOM égal ou supérieur à 3500 h	100 €
SIETOM-SICTOM-SITCOM moins de 10 000 h	2 000 €
SIETOM-SICTOM-SITCOM supérieur à 10 000 h	3 000 €
CCAS-CIAS-MR-LF moins de 2 000 h	50 €
CCAS-CIAS-MR-LF entre 2 000 et 3499 h	100 €
CCAS-CIAS-MR-LF entre 3500 et 7000 h	200 €
CCAS-CIAS-MR-LF plus de 7000 h	500 €
HOPITAUX PUBLICS	
CENTRE HOSPITALIER	8 000 €
ETABLISSEMENTS PUBLICS-EPCI-EPA-CDC	
CDC moins de 7000 h	500 €
CDC entre 7000 et 14 999 h	1 000 €
CDC entre 15000 et 44 999 h	3 000 €
CDC égal ou plus de 45000 h	4 000 €
Jusqu'à 10 agents	200 €
De 11 à 20 agents	500 €
De 21 à 30 agents	1 000 €
De 31 à 50 agents	1 500 €
De 51 à 70 agents	4 000 €
De 71 à 90 agents	5 000 €
De 91 à 100 agents	8 000 €
De 101 à 500 agents	10 000 €
Supérieur à 500 agents	50 000 €

- D'autoriser M. Le Président à signer les documents afférents à ces participations.

V. Nouvelles adhésions.

Le Président donne lecture des nouveaux adhérents au Syndicat Mixte Départemental. Conformément aux statuts, le Comité Syndical doit valider les nouvelles adhésions afin qu'un arrêté préfectoral modificatif entérine ces dernières.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical décide de valider les nouvelles adhésions et donne délégation au Président pour signer les actes nécessaires.

VI. Questions diverses.

1) Participation globale pour le parc informatique du Conseil Général des Landes.

- Le Président informe l'assemblée que le Conseil Général des Landes souhaite bénéficier, pour son parc informatique, d'une participation forfaitaire en fonction du nombre de postes révisable tous les ans. Pour 2005, la participation est fixée à 84 000 euros.

2) Cotisation unique pour 2006.

- Le Président propose à l'assemblée de mettre en place une réflexion afin de pouvoir proposer un système de cotisations uniques pour 2006 regroupant l'ensemble des services proposés par le Syndicat Mixte.

3) Adhésion Extranet Départemental Centre Hospitalier

- Le Président informe l'assemblée que le centre hospitalier de Dax souhaite pouvoir bénéficier de l'accès à l'Extranet Départemental. Cet établissement est également intéressé par la plate forme départementale de dématérialisation des marchés publics. Il convient de fixer un montant pour leur adhésion au Syndicat Mixte : la structure n'utilisant que l'Extranet, la formation étant assurée par ses propres services..
Il propose de fixer une participation annuelle de 1 000 euros.

4) Maison des Communes.

- Le Président informe l'assemblée de l'avancement du projet de la Maison des Communes.

5) Mise en concurrence pour les formations destinées aux agents de l'ALPI.

- Le Président rappelle à l'assemblée l'obligation conformément au Code des Marchés Publics d'ouvrir une procédure de mise en concurrence pour les formations spécifiques des agents de l'ALPI . Une procédure sera mise en place pour une formation des agents du service assistance matériel sur le logiciel Windows 2003 Server.

La séance est levée à 18 H 30.

Le secrétaire de séance,
Jean BOURDEN